

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 12 juillet 2019 à 18h30.

7 Présents : M. ROUFFY, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, D. DAVAILLON-GILLARD, L. LASSELLE.

3 Procurations : A. BERNIER, F. ROBLAIN, P. DE SOUZA.

2 Absents excusés : A. LANDUREAU, L.-C. BELLEMENT.

2 Absents non excusés : M. BASSET, S. WEAVER.

#### **- Communauté de Communes - Fonds de Concours Voirie 2019**

Le 15 avril, le Conseil Communautaire a validé les financements des dépenses de voirie pour 2019 qui s'élèvent à 66.475,20 € TTC. Pour Palluau, cela concerne la route de Ranger. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le coût restant à charge de la Commune de 30 % qui s'élève à 19.942,56 €.

#### **- Tarifs repas - révision**

Le Maire rappelle les tarifs des repas de la cantine de Palluau fixés en septembre 2018 :

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - cantine enfant : 2,85 €           | - cantine adulte (école) : 6,25 €        |
| - cantine Villegouin : 4,50 €       | - cantine Saint-Genou : 3,30 €           |
| - repas Club Commune : 7,15 €       | - repas Club Hors Commune : 8,15 €       |
| - repas à domicile Commune : 6,25 € | - repas à domicile Hors Commune : 7,45 € |

Du fait de la convention avec Saint-Genou depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les quantités ont augmenté et les prix de revient baissé. Le Maire propose d'attendre la fin de l'année afin de réviser les tarifs pour avoir une vue sur une année. Il rappelle que l'Etat demande de se fournir local et bio à hauteur de 20 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revoir ces tarifs pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **- Travaux rez de chaussée de la mairie**

Vu l'état très avancé de dégradation du jonc de mer installé au rez de chaussée de la mairie (dangereux, polluant), deux devis sont présentés. Le Maire rappelle qu'une subvention DETR de 40 % été accordée pour ces travaux. Le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, retient l'offre de VOISIN Alain pour un montant de 7.173,94 € TTC.

#### **- Contrats employés**

Le poste d'ATSEM est occupé par un agent en contrat d'avenir et ce dernier prend fin le 31 août 2019. Ce dernier doit être conservé puisque notre école dispose d'une classe de maternelle. Cependant le contrat d'ATSEM ne peut pas être renouvelé sous sa forme actuelle et le rôle de ces contrats est l'accompagnement d'un « jeune actif » et de son intégration dans un emploi pérenne. Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions, décide de transformer l'emploi contractuel d'avenir en emploi permanent d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à temps non complet pour une durée annualisée de 25 heures semaine.

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien des locaux et la garderie périscolaire pendant la période scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique du 02 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus à temps non complet pour une base de durée hebdomadaire de 15 heures les semaines scolaires. Ce temps sera variable en fonctions de l'activité scolaire.

Le poste de secrétaire de Mairie est occupé par un emploi permanent sous CDD depuis le 25 novembre 2013 soit 6 ans et il est de fait reconductible en CDI à compter du 25 novembre 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création - transformation de l'emploi permanent du poste de secrétaire de mairie de CDD en CDI dans le grade d'attaché à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 25 novembre 2019.

Le Maire,

Marc ROUFFY